COMMUNICATION DE L'ÉQUIPE NATIONALE

MANUEL DE L'ÉQUIPE NATIONALE

VERSION 1.0 – 26 AOÛT 2026

Une communication claire et rapide est un élément important de votre expérience au sein de l'équipe nationale.

Le courriel est le canal de communication officiel de GymCan pour les renseignements concernant l'équipe nationale, et les membres de l'équipe nationale sont responsables de consulter régulièrement l'adresse courriel qu'ils ont fournie à GymCan.

1 RESTER INFORMÉ.E

Les membres de l'équipe nationale doivent :

- Consulter régulièrement leurs courriels afin de prendre connaissance des communications de l'équipe nationale;
- Lire attentivement la **mise à jour hebdomadaire de leur discipline**, puisqu'elle contient des renseignements importants, des rappels, des échéances et des mises à jour;
- Prendre connaissance des communications et y répondre dans les délais demandés;
- Remplir les formulaires, fournir les confirmations et effectuer toute autre action requise dans les délais communiqués; et
- Consulter régulièrement le Manuel de l'équipe nationale ainsi que le microsite de leur discipline afin d'obtenir les renseignements à jour.

Si vous avez des questions concernant une communication ou une action requise, votre directeur ou directrice de programme est votre premier point de contact.

2 MISE À JOUR HEBDOMADAIRE DE LA DISCIPLINE

La mise à jour hebdomadaire de votre discipline est l'un des principaux moyens utilisés par GymCan pour vous communiquer en temps opportun des renseignements concernant l'équipe nationale. Chaque discipline envoie régulièrement une mise à jour hebdomadaire par courriel (p. ex. : Mise à jour hebdomadaire – GAF). Ces communications constituent une source importante d'information pour votre programme de l'équipe nationale et peuvent notamment comprendre des échéances à venir, des

renseignements sur les compétitions et les entraînements, des rappels, des occasions, des actions requises et d'autres mises à jour concernant le programme.

Les membres de l'équipe nationale sont responsables de consulter la mise à jour hebdomadaire de leur discipline et de prendre les mesures nécessaires pour tout élément qui les concerne.

3 ATTENTES EN MATIÈRE DE RÉPONSE

Les athlètes de l'équipe nationale doivent consulter régulièrement leurs courriels et répondre aux communications de GymCan dans les délais demandés.

À titre indicatif :

- Consultez vos courriels au moins toutes les 48 heures;
- Répondez aux communications de l'équipe nationale dans un délai de 48 heures, dans la mesure du possible;
- Portez une attention particulière aux échéances indiquées dans la mise à jour hebdomadaire de votre discipline ou dans toute autre communication de GymCan; et
- Sachez que certaines situations peuvent nécessiter un délai de réponse plus court. Dans ce cas, le délai à respecter sera clairement indiqué.

Si vous n'êtes pas en mesure de respecter une échéance ou de répondre dans le délai demandé, communiquez avec votre directeur ou directrice de programme dès que possible.

4 COMMUNICATIONS URGENTES

Le courriel est le canal de communication officiel de GymCan. Toutefois, lorsque des renseignements sont urgents ou nécessitent une action dans un court délai, le personnel de GymCan peut également communiquer avec vous par l'intermédiaire d'un autre canal de communication établi, comme le téléphone, la messagerie texte ou une plateforme de messagerie du programme.

Les athlètes doivent suivre les directives propres à leur discipline concernant les communications urgentes.

5 TENIR VOS RENSEIGNEMENTS À JOUR

Il est important que GymCan dispose de coordonnées exactes et à jour pour vous.

Si l'un des renseignements que vous avez fournis dans votre formulaire d'admission à l'équipe nationale change, veuillez soumettre à nouveau le formulaire avec vos renseignements à jour.

Mettre à jour vos renseignements : Formulaire d'admission à l'équipe nationale

6 COMMUNICATION AVEC LES ATHLÈTES MINEUR.E.S

Pour les athlètes mineur.e.s de l'équipe nationale, tous les renseignements envoyés directement à l'athlète seront également transmis à son parent ou tuteur légal.

Les parents et tuteurs légaux sont encouragés à prendre connaissance des communications de l'équipe nationale avec leur athlète et à l'aider à s'assurer que les échéances, les formulaires et les actions requises qui s'appliquent sont respectés.

7 ÉCHÉANCIERS DU DOCUMENT

Version	Date	Changement(s)
Finale 1.0	26 août 2026	Document initial